La vie du groupe A.A

Le rôle du Trésorier ou de la Trésoriére

Le trésorier est chargé de la gestion des recettes et des dépenses du groupe.

- Il est le gardien des fonds du groupe et rend compte régulièrement à son groupe de l'état de ses finances. Dans ce but , il tient des registres simples qui permettent à tous ceux qui sont intéressés par les finances du groupe d'obtenir les renseignements souhaités. Les fonds du groupe appartiennent en effet au groupe dans son ensemble et le trésorier doit avoir a cœur de renseigner tout membre qui le désire sur la marche financière du groupe
- Il recueille le contenu du « chapeau » les jours de réunion (avec l'aide de son suppléant) le cas échéant) et il le verse au compte bancaire du groupe (si il en existe un)
- Il recueille les autres recettes « chapeau des traditions » « dollars de sobriété »
- Il assure le règlement des différentes dépenses de fonctionnement du groupe (loyer, charges, fournitures, littérature) etc...
- Il établit et propose au comité du groupe le budget des dépenses à prévoir
- Il envoie a l'Intergroupe et au Comité de Secteur Régional(qui répercutera au bureau des Services Généraux) les contributions mensuelles ou trimestrielles qui auront été prévues. Il essaie d'être régulier dans ces versements. Même faibles, des versements réguliers(de préférence mensuels ou trimestriels) permettent aux Services Généraux et aux Intergroupes de mieux gérer leurs recettes et de faire face à leurs engagements qui, pour la plupart tombent a échéances régulieres (loyer, électricité, téléphone...)
- Si le groupe accumule des surplus au delà d'une prudente réserve, il propose la meilleure utilisation de ces sommes (en général ces surplus sont envoyés, à titre exceptionnel, au Bureau des Services Généraux, au Comité de Secteur Régional et à l'Intergroupe si en existe un (voir brochure la Vie du groupe - le groupe et les Finances page 20-21)
- A la fin de son mandat, il transmet à son successeur des comptes clairs et justifie du solde restant en caisse et en banque